Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1921)

Heft: 14

Rubrik: Le deuxième comptoir Suisse des industries alimentaires et agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il demande que le régime des passeports et des visa soit abrogé par les différents Etats dans la mesure compatible avec leur propre sécurité.

LE DEUXIÈME COMPTOIR SUISSE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES

Le Comptoir Suisse des Industries Alimentaires et Agricoles, à Lausanne, prépare, actuellement, sa deuxième réunion, qui aura lieu

du 10 au 25 septembre prochain.

A cette occasion, il est peut-être utile de rappeler qu'après entente avec le Comité de la Foire de Bâle, en vue d'éviter la dispersion des efforts, l'activité du Comptoir Suisse de Lausanne a été limitée à deux grandes divisions d'industries particulièrement importantes pour la Suisse et qui comprennent tout ce qui intéresse l'alimentation et l'agriculture.

Encouragés par les résultats obtenus par le premier Comptoir auquel 575 exposants participèrent, les organisateurs de cette manifestation ont déjà lancé de nombreux appels qui, malgré le marasme des affaires, ont rencontré

un accueil des plus réjouissants.

Durant la période du 10 au 25 septembre, la Direction du Comptoir organisera des manifestations spéciales, intéressant plus particulièrement les acheteurs des milieux agricoles, telles que des marchés-concours de bétail, petit bétail et chevaux; diverses industries auront ainsi l'occasion de démontrer pratiquement le fonctionnement de machines-outils et d'articles nouveaux.

Il y a tout lieu de prévoir que cette deuxième exposition de la production agricole et alimentaire attirera à Lausanne, l'automne prochain, de nombreux acheteurs et visiteurs s'intéressant au développement de notre agriculture et de nos industries alimentaires et agricoles.

FOIRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET BRANCHES ANNEXES GENÈVE

Non sans réflexion et après avoir, à plusieurs reprises, consulté les intéressés, la Direction de la Foire, complètement d'accord en cela avec la Chambre Suisse de l'Horlogerie, a jugé que, vu les circonstances actuelles particulièrement critiques et afin de ne pas risquer un demi-succès ou l'abstention d'acheteurs étrangers, il était préférable de ne pas organiser la Foire d'horlogerie et bijouterie en 1921 et de reporter toute cette activité en 1922, lorsque la situation sera éclaircie.

Toutefois, afin de ne pas perdre le contact avec les clients ordinaires de nos industries, la direction de la Foire a l'intention d'envoyer, dans le monde entier, une brochure-plaquette dans laquelle elle rappellerait la réussite et les résultats de la Foire de l'an dernier, elle indiquerait les raisons qui lui ont fait reporter à l'an prochain la manifestation de cette année et où elle dirait qu'elle n'a pas voulu que 1921 se passât sans que nos industries horlogères et bijoutières aient l'occasion de se rappeler au bon souvenir des acheteurs étrangers.

En conséquence, elle ferait suivre les renseignements d'ordre général d'une liste, par genres d'industries, des maisons ayant éventuellement l'intention de participer à la Foire de 1922.

Il est bien entendu qu'il ne s'agirait là que d'une adhésion de principe, sans engagement ferme, son but étant de faire ainsi une publicité collective et d'appuyer son lancement d'un nombre, aussi grand que possible, de noms de maisons intéressées.

Les fabricants peuvent demander des renseignements à ce sujet et réclamer le formulaire à la Foire suisse de l'horlogerie et bijouterie, 12, boulevard du Théâtre, à Genève.

TRAFIC SUISSE-ESPAGNE PAR RAIL

Nous avons annoncé dans notre Bulletin de mai que la situation, dans les gares de la frontière franco-espagnole, s'était améliorée et que des pourparlers étaient en cours, tendant à obtenir que les chemins de fer français admettent de nouveau l'expédition de marchandises suisses à destination de la Péninsule Ibérique.

A la suite des démarches effectuées à ce sujet, les Administrations françaises compétentes viennent de consentir à admettre, jusqu'à nouvel avis, le transit direct de trois wagons de marchandises d'origine suisse par jour ouvra-